

Projet d'accueil



Chastre, réactualisé en mai 2026



Introduction générale

La crèche « Les P'tits moussees » est implantée dans le Domaine de l'ONE à Chastre.

Elle a été inaugurée en septembre 91 sous le nom de crèche Houtman et été gérée par l'ONE jusque fin novembre 2005.

Le 1^{er} décembre 2005 le milieu d'accueil a été repris par l'ASBL « Les P'tits Moussees ». Lors de la reprise de la crèche, la continuité de la mise en œuvre du projet éducatif a été une priorité majeure.

Jusqu'en 2022, la crèche a profité du soutien et d'une collaboration avec l'Intercommunale sociale du Brabant wallon qui a permis au personnel de la crèche, de bénéficier de personnes ressources pour la gestion de la comptabilité, du service des ressources humaines et pour les aspects pédagogiques.

Le pouvoir organisateur de l'ASBL est composé de personnes ayant un intérêt pour la Petite enfance avec le poste de présidence qui est attribué à priori à l'échevine de la Petite enfance en fonction. La commune de Chastre contribue au bon fonctionnement de la crèche en octroyant une part communale en fonction des besoins pour garantir un accueil de qualité et un équilibre financier.

La crèche « Les P'tits Moussees » est une structure subsidiée par l'O.N.E. et agréée pour l'accueil de 25 enfants équivalents temps plein. Les enfants sont répartis en quatre groupes qui comptent maximum 7 enfants présents simultanément :

- les **Etoiles de mer** ou les bébés dont l'âge peut varier entre 3 mois et 12 mois
- les **Poissons** ou les petits dont l'âge peut varier entre 12 mois et 18 mois
- les **Hippocampes** ou les moyens dont l'âge peut varier entre 18 mois et 2 ans
- les **Dauphins** ou les grands dont l'âge varie entre 2 ans et 3 ans.

Les enfants changent d'espace de vie avec tout leur groupe lorsque les grands s'en vont vers l'école.

Un nouveau groupe est donc constitué, au départ des plus âgés, avec des enfants dont l'écart d'âge ne dépasse pas 6 mois.

Chaque groupe est accompagné tout au long du séjour par une puéricultrice « référente ». Celle-ci est soutenue par les puéricultrices « soutien » et la puéricultrice « ressource ».

La crèche est ouverte tous les jours du lundi au vendredi, entre 7 heures et 18 heures.

Une fermeture annuelle de trois semaines est prévue durant les grandes vacances et une autre entre Noël et Nouvel An.

L'équipe est composée de :

La directrice, diplômée infirmière A1 spécialisée en pédiatrie, qui exerce ses activités à 60%
L'assistante sociale, diplômée assistante sociale, qui travaille à mi-temps,

Des puéricultrices, au nombre de sept, pour six équivalents temps plein et 1/5^{ième}, toutes diplômées en puériculture et prestant un minimum de 80% de temps de travail.
Leurs horaires de travail sont organisés en respectant la législation et en tenant compte des horaires des enfants afin de garantir tout au long de la journée un taux d'encadrement suffisant.

La technicienne de surface et de cuisine, sous contrat à 80%, qui assure la préparation des repas dans le respect des normes de l'AFSCA et veille à l'entretien des locaux.
Un jour par semaine, ce sont les puéricultrices qui à tour de rôle exercent cette fonction.

Le médecin généraliste, qui a la responsabilité médicale des enfants de la crèche et qui assure le suivi de la santé des enfants notamment au travers des consultations ONE, une fois par mois.

Depuis la création de l'ASBL, le personnel est inscrit dans un processus de formation continuée et de prise de recul par rapport à ses pratiques professionnelles. Cette réflexion et cette remise en question professionnelles permettent de s'enrichir et de continuer à développer des compétences en veillant y mettre du sens : elles sont essentielles pour garantir un accueil de qualité.

La crèche accueille des stagiaires en formation, dans un souci de transmission et de partage d'expérience. En aucun cas, les stagiaires ne remplacent les puéricultrices dans les soins apportés aux enfants.

L'accueil des enfants, et de leur famille, au sein de la crèche « Les P'tits Mousses » s'articule autour :
- du contrat d'accueil de la crèche qui définit les conditions et la mise en pratique des règles de l'O.N. E
- et du projet pédagogique qui détermine les axes pédagogiques en ce qui concerne l'accueil de l'enfant, de ses parents et l'accompagnement des professionnels dans leur travail.

Les valeurs véhiculées au sein de la crèche et sur lesquelles reposent les pratiques professionnelles sont : Les sécurités physique et affective, le partenariat, l'authenticité, la bienveillance et l'autonomie. Nous veillons à les mettre en pratique tant avec les enfants, les parents et entre les différents membres de l'équipe.

Nous accordons de l'importance :

- Au **partenariat avec les parents** que nous reconnaissons dans leurs compétences uniques pour assurer au maximum la **continuité dans le lien** avec l'enfant
- A la **sécurité affective et physique** de chaque enfant qui encourage **l'autonomie**
- A une **communication authentique et bienveillante** qui souhaite considérer les besoins des différents intervenants
- Au **respect du rythme** de l'enfant, qui est un acteur à part entière
- Au **plaisir de bouger et de (se) découvrir** librement et à **l'expérimentation**
- A **l'ouverture vers l'extérieur**, en contact avec la nature.



Projet pédagogique

L'accueil de l'enfant

L'enfant est considéré comme une personne à part entière, unique et bénéficie d'un accueil personnalisé qui vise à le soutenir comme acteur dans sa propre construction.

Les lignes directrices tout au long de cet accueil reposent sur les notions : de sécurité physique et affective, de continuité, de liens privilégiés avec une puéricultrice de référence et les enfants de son groupe, de motricité libre et spontanée, de moments d'éveil et de plaisir, d'expérimentation, de reconnaissance et de respect du rythme de chaque enfant ainsi qu'une ouverture vers la Nature et la vie au grand air.

Concrètement, ces lignes directrices se retrouvent dans les pratiques quotidiennes reprises dans les différents moments clés de l'accueil.

1. La Familiarisation

La crèche considère les parents comme des partenaires essentiels dans l'accueil de leur enfant. Face à un nouvel environnement dans lequel l'enfant va vivre et s'intégrer, il est important de lui permettre de s'habituer progressivement dans le respect de sa sécurité affective.

Il s'agit de moments qui permettent la construction de nouveaux liens entre l'enfant et la professionnelle, entre les parents et les professionnelles, entre l'enfant et les autres enfants accueillis. Investir dans ces premiers moments de l'accueil est une condition essentielle pour le bien-être de chacun.

Pour cela, le projet s'appuie sur le lien parent-enfant mais aussi, autant que possible sur le lien privilégié entre un enfant et les puériculteur(trice)s, plus particulièrement la puériculteur(trice) référent(e) de l'enfant.

Dans l'intérêt de l'enfant et afin de garantir la complémentarité des différents lieux de vie de l'enfant, la communication est essentielle.

La crèche prévoit cette période de familiarisation dans les 15 jours qui précèdent l'entrée définitive de l'enfant, progressivement avec et sans ses parents, en vue de faciliter la transition entre le milieu de vie et le milieu d'accueil.

Différents temps de rencontres, au minimum 8, sont organisés :

=> Une **visite à domicile** avec la directrice et la puéricultrice de référence : son but est de créer un 1^{er} contact avec l'enfant et ses parents dans leur environnement familial où ils ont leurs repères. Faire connaissance et **aller vers** l'enfant et son parent.

Plusieurs rendez-vous seront ensuite fixés à la crèche dans l'espace de vie de l'enfant ; ceux-ci sont organisés et planifiés afin de garantir la disponibilité des professionnelles :

La crèche considère les parents comme des partenaires essentiels dans l'accueil de leur enfant.

=> Un minimum de **3 moments en présence du/des parent(s)** : le parent reste présent auprès de son enfant, lors d'un temps d'activité, de repas et le parent repart avec son enfant. L'enfant est pris en charge par ses parents, sous le regard de la puéricultrice.

Le parent découvre l'environnement de la crèche, il présente son enfant, transmet à la puéricultrice ses habitudes de vie en complétant le « portrait de l'enfant ».

Les parents sont invités à investir l'espace de vie de leur enfant à travers le tapis, jeux, doudou, les petites affaires dans le casier, la personnalisation du lit... Un soin peut être donné à l'enfant en présence de la puéricultrice (change, biberon, mise au lit, ... en fonction du besoin de l'enfant.

L'enfant pourra faire l'expérience de la sieste à la crèche. Sa mise au lit se fait par le parent. Pour assurer la continuité entre la maison et la crèche, le doudou et/ou un objet transitionnel (couffin, tétine, boîte à sons, vêtement porté par le parent, ...) sont les bienvenus.

Les durées de ces moments sont de 30 à maximum 60'

Les puéricultrices veillent à préparer l'entrée de l'enfant afin qu'il se sente attendu : prénom de l'enfant sur le casier, étiquettes nominatives de l'enfant, préparation de son lit,

Elles sont attentives à répondre aux questions, observent et accompagnent avec bienveillance.

=> Ensuite **3 à 5 moments progressivement plus long où l'enfant est accueilli en dehors de la présence des parents**. Le parent doit rester joignable et disponible rapidement.

Les puéricultrices portent leur attention sur l'enfant, ce qu'il montre et tiennent compte de l'expertise des parents et de leurs besoins. Si l'enfant apparaît inquiet, pleure, inconsolable, ... elles rappelleront le parent. Elles seront attentives à laisser de la place à l'expression des émotions vécues et à rejoindre l'enfant et le parent dans ce qu'ils vivent afin de créer un climat de confiance.

Le 1^{er} moment seul de l'enfant sans son parent sera organisé en même temps que le rendez-vous administratif du parent avec l'assistante sociale dans le bureau ce qui permettra de l'appeler si nécessaire.

Les moments de familiarisations sont modulables en fonction de l'enfant, des parents et de l'équipe. Ils peuvent être revus d'un commun accord

=> Enfin, une demi-journée de maximum 4 heures.

Il est conseillé aux parents de prévoir des journées de maximum 8h la 1^{ère} semaine

1. L'entrée à la crèche et l'équipe de référence

Nous visons à répondre aux besoins de chaque enfant en l'absence de son parent en veillant à garantir une continuité dans sa prise en charge.

Notre intention est de limiter au maximum le nombre d'intervenants différents auprès de chaque enfant.

Chaque puéricultrice occupe une fonction particulière même si toute l'équipe partage le même objectif de garantir un accueil de qualité pour les enfants.

La puéricultrice de référence : celle-ci établit une relation privilégiée avec les différents enfants du groupe dont elle a la responsabilité ; elle va permettre au jeune enfant de développer un lien d'attachement dit « sécuritaire » et va les accompagner durant toute la durée de leur accueil. Elle développe une connaissance plus fine des besoins de chaque enfant de son groupe tout au long de l'accueil. C'est elle qui va s'occuper prioritairement des différents soins donnés à l'enfant. Elle constitue un repère sécurisant pour l'enfant et son parent tout au long de l'accueil.

La puéricultrice de soutien : elle intervient auprès de deux groupes d'enfants ; sa présence permet à la puéricultrice de référence de vivre pleinement le lien individuel avec l'enfant dont elle s'occupe. Elle soutient ainsi les puéricultrices de référence, en répondant aux besoins des enfants en fonction de leur spécificité si la référente n'est pas disponible immédiatement et elle la remplace lorsque celle-ci est absente.

La puéricultrice ressource : elle a une vision plus globale sur l'ensemble des enfants de la crèche. En l'absence de la puéricultrice de référence ou de la puéricultrice de soutien, elle intervient à part entière auprès des enfants et des parents. Son regard extérieur est précieux et ses observations complètent celles de ses collègues. Elle veille à leurs transmettre, à partager son point de vue aux parents et enrichit ainsi leur perception par rapport à l'enfant. Elle sera responsable de proposer des moments d'éveil aux enfants et de soutenir ses collègues dans la prise en charge de chaque enfant.

2. L'accueil journalier

Le projet accorde une place importante aux accueils journaliers (arrivée et départ) afin de permettre à l'enfant de vivre une transition harmonieuse entre la maison et le milieu d'accueil et de garantir une continuité dans sa prise en charge.

La qualité du lien enfant-puéricultrice dépend de la qualité du lien parents-puéricultrice. Le partage d'informations permet de baliser la journée de l'enfant : comment s'est passée la nuit, le lever, la journée à la crèche, spécifier l'heure d'arrivée et du départ et qui viendra le chercher.

L'enfant occupe une place centrale dans l'accueil : c'est à lui que la puéricultrice s'adresse en premier, de manière individuelle et personnalisée, avec bienveillance, en se mettant à sa hauteur et en l'invitant au contact. L'enfant même très jeune est capable de comprendre ce qui lui arrive. La puéricultrice prend le temps de l'écouter et de verbaliser ses émotions. L'enfant a le droit de les exprimer, quelle qu'elles soient.

Afin de lui donner des repères, la puéricultrice lui propose des **rituels** adaptés à sa spécificité et à son âge. Il s'agit de moments prévisibles qui permettent à l'enfant d'anticiper la venue d'un événement. Le rituel permet au jeune enfant de se repérer dans le temps et l'espace. Il peut s'agir d'une musique, d'un moment d'accueil, nommer les enfants présents et ceux qui sont à la maison, (chansons, jeux de marionnettes, livres...).

La puéricultrice évoque les parents de l'enfant en cours de journée.

L'enfant garde son **doudou** ou sa **tétine** en fonction de ses besoins. Le doudou est un objet transitionnel qui fait le lien entre la maman et son enfant. La tétine répond à un besoin naturel de succion.

Ceux-ci répondent au besoin de sécurité de l'enfant ; ce sont des objets qui « restaurent »
Le doudou aide l'enfant à développer sa confiance en lui, son identité et son autonomie ;
chaque changement, étape demande de l'énergie à l'enfant, le doudou peut l'aider à grandir et à aller voir ailleurs.

Le doudou a pour fonction d'accompagner l'enfant dans son évolution psychique et dans les émotions qu'il vit, c'est l'objet le plus proche de l'enfant

Il est un lien maison-crèche, connu-inconnu, et lui permet d'entreprendre ses apprentissages, de se retrouver seul, centré sur lui-même. Peu à peu, il apprend à accompagner ses émotions autrement, sans avoir nécessairement besoin de cet objet transitionnel.

Lors de son séjour à la crèche, pour des raisons de sécurité, l'enfant ne porte pas de bijoux (boucles d'oreille, gourmettes, chaînettes, collier) ni de cordons (pour attacher la tétine, par exemple).

Au retour, le lien enfant-parent est privilégié. La puéricultrice se place en retrait et laisse l'enfant retrouver son parent.

3. Le respect du rythme et des initiatives de l'enfant à travers son activité autonome et sa motricité libre : encourager son plaisir de bouger et d'expérimenter

L'activité autonome désigne une activité qui permet à l'enfant de faire l'apprentissage de ses compétences et de ses limites, sans intervention directe de l'adulte. Elle soutient l'enfant dans sa construction personnelle, en développant sa confiance en lui. Elle favorise sa créativité, sa liberté de mouvement, et contribue à son plaisir et son envie de grandir. La motricité libre encourage l'enfant à développer ses capacités motrices à son rythme : il peut bouger librement sans contrainte ni aide forcée.

C'est parce que l'enfant a reçu des soins personnalisés et que ses besoins primaires sont satisfaits (alimentation, sommeil, température ambiante...) qu'il peut s'investir dans des activités spontanées à la découverte de son corps et de son entourage.

Il est important que l'enfant se sente à l'aise dans ses vêtements pour lui permettre une liberté de mouvement.

L'enfant n'est pas mis dans une position qu'il n'a pas acquise par lui-même ce qui notamment le rendrait dépendant de son entourage ou qui ne lui permettrait pas de participer. A la crèche nous n'utilisons pas de chaise haute et les relaxes permettent à l'enfant de digérer surtout dans des situations spécifiques (en cas de reflux par exemple). Si l'enfant se retrouve dans une position inconfortable, il est encouragé par la parole, le regard, à trouver une solution par lui-même, ce qui lui permet de prendre confiance en ses compétences.

Si la puéricultrice doit intervenir, elle explique son action et accompagne l'enfant avec des gestes bienveillants pour soutenir ses compétences.

Les plus petits sont installés sur le dos, en sécurité, sur le tapis ; ils peuvent bouger les mains, les pieds et les jambes. Ils peuvent ainsi faire l'apprentissage de leur corps, de ses limites et renforcer la confiance en eux-mêmes.

Les jeux sont disposés en demi-cercle, à leur portée.

Chez les plus grands, en plus de l'aménagement de l'espace comme décrit dans le paragraphe, des expériences nouvelles, « moments d'éveil » peuvent être proposées aux enfants (peinture, lecture, jeux d'eau, avec du riz, rondes et chansons, plasticine, pâte à sel...) sans être imposées. L'enfant découvre et expérimente s'il le souhaite, l'intention n'est pas le résultat fini. L'enfant a la possibilité de s'isoler ou de se retrouver dans un des espaces aménagés en coin doux, coin cuisine, ...

Tout au long de l'accueil, les relations se tissent entre les enfants du groupe et permettent des interactions enrichissantes dans les activités autonomes.

L'enfant a la possibilité d'élargir son environnement par la vie au grand air : la terrasse chez les petits, le jardin chez les plus grands et les promenades en toutes saisons.

Dans toutes ses activités, l'enfant sera accompagné par la puéricultrice : observation, soutien et valorisation par le regard bienveillant, la parole. « J'ai vu ce que tu fais et je sais que tu es capable d'y arriver seul ». Parfois, le regard et la parole ne suffisent pas, la puéricultrice peut alors prendre place dans l'espace de jeux, prendre l'enfant dans ses bras.

Favoriser l'activité autonome de l'enfant ne signifie pas laisser tout faire. Vivant au sein d'une collectivité, il doit apprendre à respecter les personnes qui l'entourent (il ne peut pas frapper, mordre...) et le matériel mis à sa disposition (il ne peut pas casser volontairement les jeux, ...). Des limites claires et précises, nécessaires à la vie en groupe sont posées. Elles permettent à l'enfant de prendre conscience qu'il vit avec d'autres personnes qui éprouvent chacune des désirs et des besoins personnels.

4. L'Aménagement de l'espace et les jeux

L'aménagement de l'espace est déterminant pour une bonne réalisation des soins individuels à l'enfant et pour lui permettre de développer des activités autonomes, à son rythme.

L'espace est suffisant et adapté en fonction du développement de l'enfant et de l'évolution du groupe. Il permet à l'enfant d'être toujours accompagné par le regard de la puéricultrice.

Il est chaleureux et permet à l'enfant de se sentir à l'aise, en sécurité physique et psychique, et d'explorer de nouvelles compétences et sensations.

Chaque section comprend un aménagement de base avec différents espaces et des jeux symboliques qui constituent un repère pour l'enfant (tapis, espace doux, poupées, déguisements, cuisine, modules de psychomotricité, lecture, garage...). Ceux-ci ne sont pas des espaces clos : l'enfant peut passer d'une activité à l'autre et y revenir.

Chaque groupe a un « stock » de jeux de base qui peut l'accompagner lors du changement de section et assurer une transition. L'enfant est prévenu de ces changements, la puéricultrice lui en parle et le rassure.

Une partie de l'aménagement est revu tous les jours, avant l'accueil et en cours de journée, en fonction de l'observation des comportements des enfants. La préparation des lieux donne aux enfants le sentiment qu'ils sont attendus.

Les jeux sont aussi renouvelés en prévision des moments clés où la puéricultrice prodigue les soins (période des repas, par exemple).

Les jeux sont choisis en fonction de leur apport pour l'enfant afin de développer son imaginaire, sa créativité, son activité autonome (cette notion sera développée par la suite), l'expérimentation, ses 5 sens. Le jeu s'accompagne de la notion de plaisir.

Il y a des jeux de textures, de consistance, de tailles, de couleurs différentes qui peuvent être combinés et créés à partir de matériel de récupération. Ils permettent d'expérimenter contenant, contenu, manipulation, construction, déconstruction, imitation symbolique... par exemple un seau peut être utilisé comme contenant, support, chapeau, volant ou...

Les jeux sont disposés dans des endroits accessibles aux enfants, selon un principe de tournante pour attiser la curiosité et l'envie. Ils permettent à l'enfant de rester acteur dans sa relation au jeu. Par exemple, les portiques ne font pas partie des jeux présents dans la structure car ils limitent trop les possibilités d'action de l'enfant et peut le couper de son environnement. De même, un enfant occupé avec un jeu de construction pourra aller jusqu'au bout de l'expérience en cours. Son espace de jeux est préservé de passages intempestifs des adultes.

La rotation des jeux tient compte du respect du rythme de l'enfant tout en favorisant son éveil à de nouvelles expériences.

L'enfant se trouve dans un espace suffisant respectant la « bulle » de chacun.

Il choisit quand et comment il entre en relation avec les autres enfants. Il peut s'isoler, se cacher.

Il apprend à gérer les premiers conflits, à trouver des compromis, à exprimer autrement ses émotions, sous le regard de l'adulte qui n'intervient pas trop vite. Si c'est le cas, la puéricultrice met des mots sur ce qui se passe pour les deux enfants, invite au dialogue, sans crier. Elle rejoint chaque enfant dans ce qu'il vit, décrit ce qu'elle voit, restaure le lien et rappelle le cadre : il est interdit de faire mal aux copains.

L'aménagement de l'espace, la mise à disposition de plusieurs jeux identiques, réduisent le risque de conflits et le nombre des interdits.

Des limites sont établies et nommées clairement, de façon cohérente. Elles sont adaptées au stade de développement de l'enfant.

5. Les soins

Nous appelons soins tous les actes posés par les puéricultrices qui contribuent au bien être physique et psychique de l'enfant.

Ils sont prioritairement donnés par la puéricultrice de référence. Ce sont des moments privilégiés entre un enfant et une puéricultrice.

L'enfant reste au centre et est acteur de ce qui se passe afin de développer sa confiance en ses capacités.

L'enfant est prévenu des gestes accomplis afin qu'il puisse prévoir le déroulement des événements et y prendre part dans la mesure de ses possibilités.

Un soin privilégié repose sur le regard, la voix, les gestes rassurants adressés à l'enfant. Une attention est portée, via l'observation fine, à ce que l'enfant ressent, aux signes qu'il émet. Le soin se donne dans un espace constant et aménagé en respectant l'enfant.

La qualité du soin se base également sur la continuité non seulement lors d'un soin mais aussi dans la succession de soins (change, repas, installation sur le tapis ou dans le lit). La puéricultrice veille à préparer à l'avance tout le matériel dont elle aura besoin.

Le soin prend différentes facettes : changes, habillage, administrations de médicaments, repas...

C'est parce que l'enfant peut s'investir dans des activités spontanées à la découverte de son corps et de son entourage que la puéricultrice peut garantir à l'enfant des soins personnalisés tels que décrit ci-dessus.

- Les moments de **change** et **l'apprentissage de la propreté** :

Les enfants sont toujours changés au même endroit, toujours sur la même table à langer, dans le respect de son rythme et de son intimité.

L'espace est organisé de telle façon à ce qu'il n'y ait pas d'interférence dans les échanges de regard, de paroles entre l'enfant et la puéricultrice (exemples : pas de mobiles placés au dessus de la table à langer, petit matériel de l'enfant à disposition,). L'enfant est invité à participer « tu me tends ton bras ? Je vais te passer ton pull ». Lorsqu'il est plus grand, il peut rester debout.

Le moment de change peut précéder ou suivre un moment de repas : il s'agit alors de d'une séquence plus longue dont la puéricultrice assure la cohérence pour la sécurité affective de l'enfant.

L'apprentissage de la propreté se fera en tenant compte de l'observation de l'enfant et de sa demande. Il est encouragé et accompagné, jamais obligé : la puéricultrice lui présente le petit pot, elle l'aide à se déshabiller, elle positive ses tentatives...

Il est indispensable pour l'enfant que cet accompagnement se fasse en prolongation d'un processus initié à la maison par ses parents.

L'enfant a accès à tout moment au petit W.C. ou petit pot.

- Les moments de **repas** :

Chez les plus petits :

Si les mamans le souhaitent elles peuvent venir allaiter l'enfant dans le milieu d'accueil. Un fauteuil est prévu à cet effet dans la section et dans la salle de repos.

L'enfant est nourri, prioritairement par la puéricultrice de référence, individuellement, et de façon personnalisée, à la même place. La relation privilégiée entre l'enfant et la puéricultrice, est au centre de ce moment. Elle est entièrement disponible pour lui. Par exemple : le repas a lieu en dehors de l'espace de jeux.

Les biberons sont prioritaires. Ils sont donnés à la demande et préparés au dernier moment par la puéricultrice qui respecte le régime de l'enfant (lait maternel, lait en poudre maternisé) et ses habitudes (type de tétine, de biberons, température du lait...).

La puéricultrice s'installe dans le fauteuil et veille à maintenir le lien par le regard et/ou la parole avec l'enfant.

Le biberon est réservé exclusivement au lait. Pour les autres boissons (eau, jus ou soupe), les puéricultrices utilisent un verre en verre, transparent : l'enfant voit ce qu'il boit.

Au moment de la diversification, initiée par ses parents, l'enfant reçoit un nouvel aliment à la fois. Dans ce processus, comme dans les autres, un retour en arrière est toujours possible si l'enfant en a besoin.

L'enfant prend le repas « solide » à table. Il reste libre de ses mouvements, sur les genoux de la puéricultrice. Ils s'isolent du groupe pour que ce moment se passe dans le calme et la sérénité. Un tour de rôle est établi en fonction de l'observation de l'enfant tout en tenant compte des besoins de chacun. Il est donc modulable. La verbalisation a ici encore une place importante. Le tour de rôle permet à l'enfant d'avoir des repères, d'être rassuré : il peut patienter car il sait que son tour viendra, qu'il peut continuer son activité.

Le contenu de l'assiette est visible par l'enfant et la puéricultrice nomme les aliments. Elle propose systématiquement le repas à l'enfant, l'incite à goûter mais ne le force en aucun cas. Il est important que le repas soit un moment de plaisir pour lui. Dans le même ordre d'idée, il n'est pas obligé de terminer son assiette. S'il ne mange pas ou peu, elle peut lui proposer un biberon en complément, en fonction de son contexte général.

Les ustensiles utilisés sont adaptés au niveau de développement de l'enfant (taille, matière,). La cuillère est mise à disposition de l'enfant lorsqu'il manifeste de l'intérêt à ce sujet. Il ne mange pas avec ses mains, qui restent libres.

Le bavoir, individuel, est en tissu. Il laisse l'enfant libre de ses mouvements.

Chez les plus grands :

Les règles de base décrites chez les petits sont valables chez les grands.

L'enfant prend son repas à une petite table lorsqu'il est capable de s'asseoir et de se relever seul. Il doit être stable.

Il y a une période de transition : dans un premier temps, il est en tête à tête avec la puéricultrice (qui se place à sa hauteur), selon un tour de rôle. Ensuite, il prend place dans un petit groupe. Dans la logique des points de repères, l'enfant est toujours à la même place et un set de table personnalisé est utilisé.

L'enfant met la table. Les plats lui sont présentés à sa hauteur, il peut se servir seul à l'aide d'une cuillère et utilise des fourchettes et des couteaux adaptés à ses capacités. Il doit prendre un peu de tout. Il porte un bavoir en tissu qui le laisse libre de ses mouvements. Un self-service peut être instauré dans la section des Dauphins avec du mobilier et des couverts adaptés à l'enfant.

Les aliments sont séparés. L'enfant peut se resservir à la demande, sauf en ce qui concerne les protéines animales.

6. Le repos

Le repos aide à grandir. C'est un moment de ressourcement pour l'enfant, de recentrage sur lui-même. Il constitue un besoin physiologique fondamental de l'enfant.

Le repos n'est pas nécessairement synonyme de sommeil. Un enfant peut se reposer au lit, sans pour autant dormir.

La puéricultrice tient compte des signes de fatigue observés, pour le coucher comme pour le lever.

Elle veille au confort de l'enfant : elle vérifie son linge, le met en sous-vêtements.

La mise au lit s'accompagne par la parole : la puéricultrice annonce ce moment, met des mots sur les pleurs éventuels pour sécuriser l'enfant et lui permettre de passer à autre chose.

Il retrouve dans son lit ses objets familiers (doudou, foulard/t-shirt avec l'odeur de son parent, tétine) qui constituent des repères.

La place du lit, dans la chambrée, est étudiée en fonction des enfants, de leur type de sommeil dans le groupe.

La puéricultrice veille à garantir au maximum une ambiance calme autour des dortoirs (celui des bébés-petits et celui des moyens-grands).

Nous disposons d'un dortoir pour la section des Etoiles de mer et Poissons et d'un autre dortoir pour les sections des Hippocampes et Dauphins.

Chez les plus petits :

L'enfant est placé, sur le dos, dans un sac de couchage. Il sera accompagné pour l'endormissement en fonction de son besoin (bras, bercement, musique). Le lit pourra être mis en section si nécessaire.

Le dortoir est ouvert (pas de porte), les bébés sont placés, prioritairement, le plus proche possible des adultes, dans la partie avant. Nous veillons à garder un minimum de luminosité afin de pouvoir visualiser les enfants.

Chez les plus grands :

Chez les moyens, les rythmes individuels se rapprochent : il arrive donc que plusieurs enfants aillent dormir au même moment. Une histoire leur est racontée, dans le coin doux de la section. Dans ce cas, le petit groupe s'assied devant le dortoir et l'enfant rejoint son lit (à barreaux), accompagné individuellement par la puéricultrice.

Chez les plus grands, un rituel (histoire, comptine) peut précéder la mise au lit qui est commune à un plus grand nombre d'enfants. Ils s'assoient devant le dortoir, sont invités à enlever leurs chaussures et à prendre leur doudou et/ou tétine en fonction de leurs besoins. Ils sont appelés, par la puéricultrice, un par un, et invités à rejoindre leur couchette.

Les parents sont invités à apporter une couverture s'ils le souhaitent pour personnaliser le lit de leur enfant.

Une puéricultrice accompagne la sieste du groupe.

7. L'ouverture vers l'extérieur en contact avec la Nature

Chaque enfant a la possibilité de vivre des expériences à l'extérieur au grand air soit lors de promenades dans le Domaine soit dans les espaces prévus et aménagés. Cela contribue à la construction de leur identité et encouragent leur plaisir de vivre de nouvelles expériences et découvertes.

Les différentes sections disposent d'un espace sécurisé à l'extérieur : ceux-ci sont aménagés et tiennent compte de la spécificité des enfants. Ils permettent l'expérimentation.

Des balades sont proposées aux enfants dans le Domaine, l'éveil de la Nature est encouragé par la mise de mots et l'éveil des sens. La sécurité des enfants reste une priorité.

Chez les plus petits : les enfants sont le plus souvent portés en écharpe ou dans un porte bébé. Elles font l'objet d'un moment individuel avec la puéricultrice. Des poussettes sont aussi mises à disposition et sont utilisées lors des promenades collectives pour plusieurs enfants

Chez les plus grands : Les enfants partent en promenade soit dans le chariot, soit avec des poussettes et dès que la marche est bien acquise à pied. Les enfants sont invités à respecter le cadre établi en tenant la corde ou en restant visible de l'adulte.

8. Suivi de la santé des enfants à la crèche

Celui-ci est assuré notamment par l'organisation d'une consultation O.N.E. +/- 1 fois par mois avec le médecin responsable à la crèche et comme décrit dans le contrat d'accueil.

L'enfant est pris en compte dans sa globalité : ses réactions, son attitude sont mis en lien avec les symptômes physiques qu'il peut présenter. L'observation de l'enfant au quotidien par les professionnelles et les parents est enrichie par celle faite de manière ponctuelle par le médecin responsable de la crèche.

9. Sortie de l'enfant

A l'âge de deux ans, le développement de l'enfant fait l'objet d'une observation globale et fine afin de définir ses besoins prioritaires et ce que l'équipe peut mettre en place pour continuer à l'accompagner à développer ses compétences, dans la perspective de sa sortie. Si les parents le souhaitent nous proposons une rencontre afin de croiser nos regards sur leur enfant.

A l'approche de la sortie prévue de l'enfant, celui-ci est soutenu, par la parole, dans le but de le sécuriser et de le renforcer dans sa confiance en lui. Par exemple, s'il rejoint un autre enfant déjà sorti, la professionnelle lui dira qu'il va le retrouver. Avec la puéricultrice de référence, l'enfant laissera la trace de sa main avec une empreinte de peinture sur le mur du couloir.

De même, les autres enfants sont préparés au départ de leur compagnon. Par la suite, les enfants sortis sont évoqués notamment par le biais de photos... L'enfant reçoit en souvenir son petit cahier de vie (ce sujet est décrit dans la partie parent) et une attention réalisée avec lui à la crèche et les enfants de son groupe.

Le partenariat avec les parents

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Nous les considérons comme experts de leur enfant.

L'objectif de la crèche est d'établir un lien de confiance et une dynamique de partenariat avec les parents. Il se base sur la continuité du lien parent-enfant durant l'accueil et sur l'implication des parents dans le projet éducatif mis en œuvre à la crèche pour leur enfant.

1. Premier accueil

Suite de la procédure officielle d'inscription, les parents pour lesquels une possibilité d'accueil concrète est envisagée se voient proposer un rendez-vous avec la directrice. La présence des deux parents est préconisée.

Au cours de cette rencontre, les parents se présentent, expriment leurs questions, leurs inquiétudes éventuelles, ... Une place est laissée à l'expression de leurs émotions et de leurs besoins.

Chaque parent est reconnu dans sa spécificité et valorisé dans son rôle de parent en devenir. Il leur est dit le caractère irremplaçable de leur rôle de parent et l'importance de leur implication en tant que premiers éducateurs dans l'accueil de leur enfant à la crèche.

Le projet d'accueil leur est présenté en fonction de leurs demandes et en veillant à le rendre accessible. Une place essentielle est laissée au dialogue et est suivi par un échange.

Ensuite, les parents visitent la crèche. La directrice leur présente l'ensemble du personnel (puéricultrices, technicienne de surface et de cuisine, assistante sociale).

Après cette visite, les parents prennent leur décision et la communiquent à la directrice. S'en suit toute la procédure administrative décrite dans le contrat d'accueil de la crèche.

2. Réunion des nouveaux parents

Quand le groupe d'enfants est constitué, et juste avant l'entrée du 1^{er} enfant du groupe, les parents sont invités à une réunion au sein de la crèche.

Le but est de faire mieux connaissance avec l'équipe, de rencontrer les autres parents du groupe dans une ambiance conviviale.

Les puéricultrices présentent le déroulement d'une journée type, échangent sur leurs pratiques avec les parents.

La place de la puéricultrice de référence s'inscrit dans un travail d'équipe qui partage un objectif commun. L'équipe de référence est présentée aux parents

3. La visite à domicile

La directrice et la puéricultrice de référence se rendent au domicile des parents un peu avant l'entrée en accueil. La rencontre a lieu chez les parents pour leur confort et celui de leur enfant. La visite à domicile crée un lien permet aux parents de présenter leur enfant dans leur environnement familial.

Lors de ce contact, les professionnelles s'intéressent à l'enfant et ses parents, répondent aux questions et communiquent des informations complémentaires sur la façon de travailler à la crèche : un dialogue s'établit autour des pratiques éducatives, sans jugement.

Les professionnelles sont attentives aux émotions des parents, les rassurent si nécessaire. Elles expliquent le sens de la familiarisation et comment elle va se dérouler.

4. La familiarisation

La période de familiarisation permet aux parents de prendre connaissance du lieu de vie de leur enfant, de ce qu'il va y vivre, du rôle de chacun. Elle leur permet de développer la confiance dans le milieu d'accueil, d'exprimer leurs émotions, de recevoir des réponses à leurs questions, de se rassurer, de ne pas se sentir dépossédés de leur place auprès de leur enfant. Ils transmettent ce sentiment de confiance à leur enfant.

Les parents sont les personnes qui connaissent le mieux l'enfant. En partageant les informations le concernant et leur façon de faire avec lui, ils donnent à l'équipe les moyens d'offrir un accueil de qualité à leur enfant. La crèche a besoin d'eux. Il leur est demandé de compléter « le portrait de leur enfant » qui reprend ses habitudes.

Dans la mesure du possible, les deux parents participent au processus de familiarisation. D'autres personnes qui s'occupent de l'enfant (par exemple les grands-parents) peuvent y être partiellement associés, sans se substituer aux parents.

Le personnel veille à tenir compte aussi des besoins des parents pour organiser des différents moments de familiarisation (fréquence, durée, ...). Si la maman le souhaite elle peut allaiter son enfant à la crèche dans un espace isolé ou dans la section.

5. L'accueil journalier

Les parents passent le relais : ils enlèvent le manteau de l'enfant, lui disent au revoir, l'invite à rejoindre la section, les jeux ou le confient aux bras de la puéricultrice.

La puéricultrice se rend disponible pour eux, pour les accueillir, les écouter, de façon personnalisée et adaptée aux circonstances (pleurs d'un enfant, émotion du parent...), sans jugement. Si l'accueil se passe difficilement, la puéricultrice parle avec les parents, cherche des solutions avec eux. Les parents sont accompagnés dans le vécu de la séparation.

Les parents sont invités à rentrer à la crèche un à la fois : la puéricultrice leur signifie qu'ils peuvent rentrer via le parlophone.

Les parents transmettent à la puéricultrice les informations utiles à l'accueil de leur enfant : comment s'est passé la nuit, le week-end, son heure de réveil, de repas, qui viendra rechercher l'enfant...

Une feuille de rythme consigne dès le premier jour les informations importantes relatives à la journée de l'enfant ;

Il est important que les parents puissent se représenter le vécu de leur enfant à la crèche (notamment lors d'un changement de section).

Ils peuvent téléphoner à la structure pour prendre des nouvelles de leur enfant, dans le respect de la quiétude du milieu d'accueil.

A leur retour, la puéricultrice leur laisse un temps de retrouvailles avec leur enfant. Elle leur raconte sa journée et veille à leur communiquer les infos dont ils ont besoin

Les parents sont valorisés et accompagnés dans leur place de premiers éducateurs. Ils sont les initiateurs des nouveaux apprentissages de leur enfant. Ils l'accompagnent dans les grandes étapes de son développement (diversification alimentaire, l'apprentissage à la propreté...).

Leur collaboration est indispensable, les professionnel(le)s ne détiennent la vérité absolue et ne savent pas tout. Au contraire, l'échange entre les parents et les professionnel(le)s permet de garantir la continuité dans l'accompagnement de l'enfant, et plus particulièrement lors des grandes étapes de son développement. Le sentiment de compétence parental est encouragé.

Le **cahier de vie** représente un outil de communication avec les parents. Il relate les différentes étapes et l'évolution de l'enfant. Les parents sont invités à l'initier et à décrire le début de l'histoire de leur enfant avant son arrivée en crèche s'ils le souhaitent. Les puéricultrices et le personnel proposent leurs regards sur l'enfant, partagent leurs observations et décrivent ce que l'enfant leur montre, ses comportements sans jugement et de façon la plus objective possible. Celui-ci est illustré de photos de l'enfant dans le contexte de la crèche. Les parents le récupèrent 1 fois par trimestre. Si les parents le souhaitent ils peuvent le compléter et l'illustrer. Il permet aux parents d'avoir un aperçu de la vie de leur enfant à la crèche et laisse une trace de l'histoire de l'enfant, il est remis aux parents en fin d'accueil.

6. Les rencontres formelles et informelles

Les parents peuvent solliciter un moment d'échange plus particulier avec la puéricultrice, l'assistante sociale et/ ou la directrice et vice-versa (par exemple pour échanger sur l'évolution de leur enfant, trouver ensemble des solutions dans des moments plus difficiles...).

Le moment et le lieu sont choisis pour assurer la disponibilité de chacun ainsi que la discrétion.

Des réunions sont proposées aux parents d'un même groupe avant l'entrée et le départ du 1^{ier} enfant du groupe.

Une rencontre conviviale est organisée une fois par an en fin d'année avec tous les parents et toute l'équipe : c'est l'occasion de partager un moment festif autour d'une animation contes ou autre proposée

7. La fin de l'accueil

Elle est envisagée en réflexion avec les parents et se nourrit de l'observation de l'enfant, de son évolution.

Le positionnement professionnel

Être professionnel(le) en crèche, c'est avant tout centrer ses pratiques sur le bien être de chaque enfant et ses parents.

C'est aussi partager des valeurs communes et veiller à développer des pratiques cohérentes, constructives pour l'enfant et ses parents.

Être capable de se remettre en question est une aptitude essentielle qui permet de se réajuster en fonction des comportements observés chez l'enfant. Prendre du recul par rapport à ses propres représentations et veiller à décoder les besoins de chaque enfant pour lui proposer un accueil individualisé en tenant compte de ses parents.

Chaque professionnel(le) a des responsabilités au regard de la fonction qu'elle occupe au sein de la crèche. Celles-ci sont reprises dans un descriptif de fonction.

Ci-dessous les grands axes communs mis en pratique à la crèche :

1. Le respect

Le respect du cadre professionnel sous-tend le respect :

- Des valeurs de la crèche, du projet pédagogique et du contrat d'accueil
- Du règlement de travail
- Des fonctions de chacune (puéricultrice, technicienne de cuisine et de surface, médecin de consultation, assistante sociale et directrice)
- De l'autre : enfant, parents, autres professionnels, dans ses différences

2. La communication

Elle est fondamentale entre tous les acteurs : enfants, parents, professionnel(le)s et pouvoir organisateur. Elle est impérativement bienveillante et permet d'assurer la cohérence des pratiques de l'équipe.

Elle se base sur :

- **La verbalisation** : Elle soutient l'interaction, précise les faits, nomme les émotions. C'est un outil au service de l'accompagnement des enfants et des parents, du travail en équipe.

Elle se vit dans un échange personnalisé, en tenant compte du contexte.

Mettre des mots rassure et permet de comprendre ce qui se passe, s'est passé où se passera. Cela permet à chacun d'être acteur des événements.

La verbalisation concerne exclusivement tout ce qui est utile à l'accueil de l'enfant.

Les professionnelles font preuve d'empathie, et veillent à adopter une approche positive, bienveillante.

Elles utilisent un langage correct, s'adressent directement à leurs interlocuteurs (enfant ou adulte, parent ou collègue).

- **Les écrits** : Ils soutiennent l'échange verbal et laissent des traces, des souvenirs : cahier de vie, feuilles de route, ...

3. L'observation professionnelle

L'observation fine se base sur des faits objectifs (ce nous voyons ou entendons, ... Elle permet d'adapter et de personnaliser l'action des professionnelles.

Elle est active, nécessite une disponibilité et une ouverture à l'autre.

Il n'est pas compatible avec des préjugés.

Elle est transcrite et transmise notamment par le biais du cahier de vie, des feuilles de route, du carnet O.N.E ...

4. La disponibilité

Une bonne organisation de l'espace (jeux,), du matériel (tout à disposition pour le soin...), du temps (horaires...), des tâches (qui fait quoi)) permet d'être disponible pour l'enfant, ses parents, les autres professionnelles.

La disponibilité est aussi dans les têtes : les professionnelles essaient de laisser leurs préoccupations personnelles en dehors de la crèche.

5. La continuité de l'accueil

La puéricultrice référente est un adulte de référence pour un nombre limité d'enfants dont elle s'occupe de manière privilégiée durant toute la durée de l'accueil. C'est elle qui assure prioritairement les soins aux enfants de la section ainsi que les contacts avec leurs parents.

Lorsqu'elle n'est pas disponible, une collègue reprend son rôle auprès des enfants et de leur famille. Chaque puéricultrice occupe une fonction spécifique auprès des enfants : il y a 4 puéricultrices de référence, 2 soutiens qui interviennent auprès de 2 groupes d'enfants et une ressource.

Elles adoptent les mêmes méthodes de travail pour garantir la continuité des soins à l'enfant et maintenir les repères.

6. Le travail en équipe

Les professionnelles échangent leurs observations, la façon dont elles vivent leur travail et réfléchissent ensemble à leurs pratiques professionnelles, plus particulièrement lors des réunions d'équipe. Elles renforcent ainsi leur cohérence autour du projet.

L'écoute et la prise en compte des apports de chacun, sans jugement, permettent d'ouvrir les perspectives et les pistes de solution. Les différents points de vue permettent d'éclairer une situation sous des angles nouveaux et de dégager des pistes de travail communes.

Les réunions d'équipe représentent un moment privilégié d'échange et de remise en question. Elles ont lieu le soir, une fois par mois.

7. La Formation continuée

Les professionnelles sont engagées dans un processus qui nécessite un travail sur soi, ses émotions, ses valeurs, ainsi qu'une remise en question de ses pratiques.

Elles bénéficient de journées pédagogiques durant lesquelles la crèche est fermée. Celles-ci leur permettent d'approfondir leurs connaissances et d'échanger sur leurs pratiques.

Les professionnelles participent à des formations en dehors de la structure.

Les entretiens de fonctionnement participent à cette dynamique.

8. La déontologie

Les professionnelles sont tenues de respecter le secret professionnel et la vie privée des familles.

Les informations échangées sont centrées sur l'enfant et son intérêt, si possible en présence des acteurs concernés.

Les professionnelles se doivent de communiquer les faits observés qui pourraient porter atteintes à l'intégrité physique et psychique de l'enfant, selon la procédure définie au sein de la crèche.

9. L'accueil des stagiaires

Cet accueil s'inscrit dans une dynamique de réflexion par rapport au projet éducatif et un souci de partage des pratiques professionnelles.

Il fait l'objet d'une concertation préalable avec les responsables de l'institution de formation et la directrice afin de définir clairement les objectifs visés en fonction du niveau d'étude de la stagiaire.

Le nombre maximum de stagiaires est limité à une par section et tient compte en priorité de l'équilibre du groupe d'enfants et de la dynamique vécue au sein de celui-ci. Par exemple, il peut arriver que l'on suspende la présence de stagiaire dans un groupe d'enfants car les enfants se trouvent à un stade de développement où ils testent les limites et ont besoin d'un cadre clair et de stabilité au niveau du nombre d'intervenants. La présence d'une stagiaire peut être refusée dans une section où un nouveau groupe se constitue et où la présence de plusieurs intervenants, même observateurs, pourrait interférer dans l'établissement de la relation de confiance entre les professionnels, l'enfant et ses parents.

Les stagiaires sont invitées à prendre connaissance du projet éducatif de la structure et du règlement d'ordre intérieur, en différentes étapes :

- a. Présentation générale du projet par la directrice
- b. Lecture des différents écrits sur le projet et la méthode
- c. Observation des pratiques professionnelles des puéricultrices qui en développent le sens. Un dialogue s'instaure entre les professionnelles et les stagiaires pour échanger sur la méthode de travail en lien direct avec les pratiques sur le terrain.

La ou les stagiaire(s) est(sont) annoncée(s) et présentée aux enfants et aux parents par l'équipe des professionnelles.

Leur suivi est réalisé au quotidien par les puéricultrices avec lesquelles elles travaillent : celles-ci font le point régulièrement avec la stagiaire, soulignent les points faibles et forts et l'aident à trouver des pistes pour s'améliorer ou changer. La directrice supervise ce suivi.

En aucun cas, la stagiaire n'est amenée à remplacer la professionnelle auprès des enfants. La puéricultrice veille à tout moment à ce que la stagiaire n'interfère pas avec le bien-être de chaque enfant, sa sécurité et l'établissement de la relation de confiance avec l'adulte.

L'accueil des stagiaires fait l'objet d'une évaluation régulière avec les différents professionnels, notamment lors des réunions d'équipe. Une modification dans l'accueil d'une stagiaire peut être envisagée ou un projet d'une stagiaire discuté.

10. L'assistante sociale et la directrice

Elles sont garantes de la qualité de l'accueil des enfants en veillant à accompagner et à soutenir la dynamique de l'équipe autour du projet d'accueil.

Les fonctions de l'assistante sociale et de la directrice sont décrites dans un descriptif de fonction.

Les responsables s'informent des initiatives mises en place par les différents acteurs de la petite enfance (O.N.E., écoles, ...) et participent à la coordination petite enfance de la commune. Elles sont invitées aux réunions organisées par l'O.N.E.

Une collaboration est établie avec le service « Place aux livres » qui nous fournissent une nouvelle valise de livres pour les enfants tous les 2 mois.

La directrice assure le lien avec le pouvoir organisateur à travers des réunions régulières et des conseils d'administration.

11. Le pouvoir organisateur

Le pouvoir organisateur est concerné par le bon fonctionnement de la crèche.

Il accompagne l'équipe dans sa réflexion, la soutient dans son travail et lui donne les moyens adéquats pour remplir ses missions.

Il contrôle la concordance des pratiques professionnelles avec le projet d'accueil et sanctionne les manquements éventuels.

Il s'assure du bon état de santé physique et psychique des professionnelles.